

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**ADMINISTRATION  
GENERALE - Avenant  
n°1 à la convention  
de mise en place de  
services communs  
entre la Communauté  
d'Agglomération du  
Saint-Quentinois, la Ville  
de Saint-Quentin, le  
CCAS, le SIAD et l'OTC.**

**RAPPORTEUR**

Date de convocation :  
16/01/18

Date d'affichage :  
07/02/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers  
votant : 74

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 JANVIER 2018 à 17h30

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Hugues VAN MAELE représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Sylvie ROBERT, Mme Mélanie MASSOT

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans une convention conclue entre la CASQ, la Ville, le CCAS et l'OTC, les quatre entités ont convenu de recourir à la mise en place de services communs et ont approuvé les termes du rapport relatif à la mutualisation ainsi que les projets de convention afférents.

Le syndicat intercommunal d'aide à domicile de Saint-Quentin a demandé à être intégré à la convention présentée dans la mesure où ce dernier bénéficie des services de la direction de l'innovation numérique et du management de l'information.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180122-41645-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/18

Publication : 07/02/18

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE DE MISE EN PLACE DE SERVICES COMMUNS  
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT QUENTINOIS, LA VILLE, LE CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-QUENTIN, L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES  
ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A DOMICILE DE SAINT-QUENTIN**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

---

**La Communauté d'Agglomération du Saint Quentin, 58 boulevard Victor Hugo 02100 Saint-Quentin, représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BERTRAND habilité aux présentes par une délibération du Conseil de Communauté en date du ...**

**Ci-après dénommée « La CASQ »**

**ET,**

**La Ville de Saint Quentin, place de l'Hôtel de Ville BP 345 02107 Saint-Quentin, représentée par son Maire en exercice, Madame Frédérique MACAREZ, habilitée aux présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du ...**

**Ci-après dénommée « La Ville »**

**ET,**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Quentin, 60 rue de Guise 02100 Saint-Quentin, représenté par son Vice-Président, Monsieur Freddy GRZETCZAK, habilité aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...**

**Ci-après dénommée « Le CCAS »**

**ET,**

**L'Office de Tourisme Intercommunal du Saint-Quentinois, 3 rue Emile ZOLA 02100 Saint-Quentin, représenté par son Président, Monsieur Alexis GRANDIN, habilité aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...**

**Ci-après dénommée « L'OTI »**

**ET,**

**Le S.I.A.D de Saint Quentin, 60 rue de Guise BP 704 02314 Saint-Quentin cedex, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Marie-Odile LEFEVRE, habilitée aux présentes par une délibération du Conseil d'Administration en date du ...**

**Ci-après dénommée « Le SIAD »**

**Ci-après dénommées ensemble « les Parties »**

.....  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales (ci-après dénommé « le CGCT ») et notamment l'article L5211-4-2;

**Vu** le Rapport relatif à la mutualisation des moyens entre la CASQ et ses communes membres pour la période 2015-2020 modifié par délibérations en date du 16 décembre 2016 ;

**Vu** la délibération de la Ville en date du 12 décembre 2016 ;

**Vu** la délibération de la CASQ en date du 16 décembre 2016

**Vu** la délibération du CCAS en date du 12 décembre 2016 ;

**Vu** la délibération de l'OTI en date du 6 décembre 2016 ;

**Vu** la convention relative à la mise en place de services communs en date du 2 mars 2017.

## **PREAMBULE**

---

Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile n'a pas été convié à signer la première convention de mise en place de services communs alors que celui-ci bénéficie des services de la direction de l'innovation numérique et du management de l'information. Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de présenter l'avenant suivant

**SUR CE LES PARTIES ONT ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT**

## **Article 1.**

Dans l'article 9 de la convention initiale « *communes* » est remplacé par « *collectivités* »

## **Article 2.**

Le SIAD bénéficiera des services de la direction de l'innovation numérique et du management de l'information.

Les charges financières que cela représente seront remboursées par le SIAD selon les modalités de l'article 5 de la convention initiale.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Saint-Quentinois

Pour la Ville de Saint-Quentin

Xavier BERTRAND  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Pour le CCAS de Saint-Quentin

Pour l'OTI du Saint-Quentinois

Freddy GRZEZICZAK  
Vice-Président du  
CCAS de Saint-Quentin

Alexis GRANDIN  
Président de l'OTI du Saint-  
Quentinois

Pour le SIAD de Saint-Quentin

Marie-Odile LEFEVRE  
Présidente du  
SIAD de Saint-Quentin